

Commune de
Vigneux-de-Bretagne

Date de convocation :

29 novembre 2022

Nombre de conseillers :

- en exercice : 28

- présents : 24

- votants : 28

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre à 19 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame FRANCO Gwënola, Maire.

Présents :

FRANCO Gwënola, JAMIS Pierre-Jean, PLONEIS-MENAGER Sandrine, LORY Jean-Claude, LAMIABLE Patrick, LEONARD Martin, STERVINOUE Anne, DUGUY Fabrice, CAMPELO Joaquim, GAUDIN-LECOQ Olivia, CHASSAGNE Diane, ROBIC Pierre, PAILHÉ Marie, KONAN Stéphanie, PINEAU Jérôme, FOURCROY Bénédicte, ROLLAND Guillaume, BIOTEAU Émilie, COLAS Alain, PAIS Albert, CHAUVET Céline, POTIRON-WEINGAERTNER Isabelle, PITARD Vincent, PERROCHEAU Hubert

Absents excusés :

BOVIÈRE Adeline pouvoir à PLONEIS-MENAGER Sandrine
DENIAUD Anaïs pouvoir à STERVINOUE Anne
DARROUZÈS Didier pouvoir à PAIS Albert
JAMES Emmanuelle pouvoir à POTIRON-WEINGAERTNER Isabelle

Absents sans pouvoir : --

Secrétaire de séance : KONAN Stéphanie

Tarifs d'occupation des salles municipales 2023

Réf : 2022-092

Dans le cadre d'une réactualisation des tarifs d'occupation des salles municipales, étant rappelé que les tarifs en vigueur datent de 2018, le conseil municipal du 6 décembre 2022 décide de réviser ces tarifs comme suit ; la commission Vie locale a émis un avis favorable le 15 septembre dernier sur la proposition d'augmentation des tarifs à hauteur de 10 %. La commission « Vie locale » en date du 24 novembre 2022 à émis un avis favorable à l'unanimité.

Il est rappelé que les salles sont mises à disposition gratuitement pour (Cf règlement des salles municipales de décembre 2022) :

- les associations loi 1901 participant à l'intérêt local
- les établissements scolaires de la commune
- aux familles de défunt-e Vignolais-e pour des obsèques civiles, réquisition d'office de la salle Jules Verne ou celle du Grand Calvaire
- la Communauté de Communes Erdre & Gesvres.

Il est précisé que la durée du forfait demi-journée est de 4 h et que les horaires peuvent glisser dans la journée jusqu'à 18 h (heures forfait soirée).

SALLE JULES VERNE

destinée principalement aux associations et particuliers pour réunions, repas, assemblées générales, cours et manifestations évenementielles.

	Particuliers habitant la commune	Organismes Vignolais	Particuliers hors commune	Organismes hors commune
Forfait demi-journée	143 €	160 €	330 €	363 €
Forfait journée	275 €	305 €	605 €	665 €
Forfait soirée (18h à 24h)	200 €	250 €	375 €	400 €
Forfait soirée week-end	468 €	512 €	798 €	875 €
Caution salle et cuisine	800 €			
Caution Ménage	250 €			

SALLES GESVRES ET CENS

destinée principalement aux associations et particuliers pour réunions, cours, assemblées générales, repas froids et manifestations évenementielles.

	Particuliers habitant la commune	Organismes Vignolais	Particuliers hors commune	Organismes hors commune
Forfait demi-journée	121 €	133 €	242 €	264 €
Forfait journée	220 €	242 €	440 €	484 €
Forfait soirée (18h à 23h)	175 €	200 €	300 €	330 €
Caution salle	500 €			
Caution Ménage	150 €			

SALLES DES FOUGÈRES OU GENETS

destinée principalement aux associations et organismes pour réunions, cours, assemblées générales.

	Particuliers habitant la commune	ASL de Vigneux- de Bretagne	Organismes Vignolais	Particuliers hors commune	Organismes hors commune
Forfait demi-journée	30 €	30 €	50 €	60 €	90 €
Forfait journée	55 €	55 €	90€	110 €	160 €
Caution salle	300 €				
Caution Ménage	150 €				

SALLE DU CHAMP MAHAIS

destinée principalement aux associations et particuliers pour réunions, cours, assemblées générales, repas froids.

	Particuliers habitant la commune	ASL de Vigneux-de Bretagne	Organismes Vignolais
Forfait demi-journée	60 €	60 €	100 €
Forfait journée	100 €	100 €	180 €
Cauton salle	300 €		
Cauton Ménage	150 €		

TARIFS SPÉCIFIQUES

identiques à toutes les salles

ARRHES	FORFAIT MENAGE	CLÉ
30 % du montant total de la mise à disposition	150 €	80 €

POUR	28	FRANCO Gwënola, JAMIS Pierre-Jean, PLONEIS-MENAGER Sandrine, LORY Jean-Claude, LAMIABLE Patrick, LEONARD Martin, STERVINOUE Anne, BOVIÈRE Adeline, DUGUY Fabrice, CAMPELO Joaquim, GAUDIN-LECOQ Olivia, CHASSAGNE Diane, ROBIC Pierre, PAILHÉ Marie, DENIAUD Anaïs, KONAN Stéphanie, PINEAU Jérôme, FOURCROY Bénédicte, ROLLAND Guillaume, BIOTEAU Émilie, COLAS Alain, DARROUZÈS Didier, PAIS Albert, CHAUVET Céline, POTIRON-WEINGAERTNER Isabelle, PITARD Vincent, JAMES Emmanuelle, PERROCHEAU Hubert
CONTRE	/	
ABSTENTIONS	/	

A Vigneux-de-Bretagne,

Le 7 décembre 2022

Madame le Maire,

Gwënola FRANCO



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa réception en Préfecture, soit de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
044-214402174-20221206-2022-092-DE
Date de réception préfecture : 08/12/2022